L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1876.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRETAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au bureau de prêts sur gages de Jos. Anglade, au coin des rues Bourbon et Conti, à 10 heures du matin :—grand et riche assortiment de diamants, bijoux, montres, pendules, plaqué, fusils et revolvers, argenterie, linge de corps, etc., etc.

La campagne électorale.

Les moyens d'attaque auxquels ont recours certaines feuilles radicales, dans leurs tentatives pour diminuer la popularité des candidats démocrates, indique la faiblesse de leur cause. Ne pouvant défendre décemment la politique de Grant, ni excuser ou pallier les scandales qui ont signalé son administration, et se sentant incapables de convaincre le peuple américain de la nécessité de continuer un pareil régime, ils ont dirigé toutes leurs batteries contre Tilden. Ils ont fouillé dans son passé, scruté ses actes professionnels comme avocat, ressuscité contre lui de vieux litiges et ne trouvant dans tout cela rien qui puisse servir d'échafaudage à leurs vitupérations, ils ont employé la grande arme des faibles et des fourbes, la calomnie.

Nous ne croyons pas nécessaire de répéter toutes leurs inventions; elles ont été toutes réfutées victorieusement par les amis de M. Tilden. Mais la dernière prouvera à quel degré de bassesse ils en sont arrivés. Sachant que, M. Tilden avait reçu, en 1863, une somme de $20,000 pour honoraires, d'un ou plusieurs chemins de fer, ils ont fouillé dans les archives du Trésor et ont trouvé que dans la déclaration de son revenu de l'année, il avait accusé un montant inférieur à $20,000. Or, la taxe pour le revenu étant tout nouvellement créée, M. Tilden n'avait pu considérer comme revenu de l'année 1863, un recouvrement d'honoraires représentant ses services pendant plusieurs années antérieurement à 1863. Cependant les journaux radicaux avaient pris texte de cela pour accuser le candidat démocrate de parjure. Justice a été faite de cette absurde accusation qui prouve que les radicaux, considérant leur cause comme perdue, ne savent plus qu'imaginer pour nuire à leurs adversaires.

Comme le fait observer un journal, toutes les accusations portées aujourd'hui contre Tilden ont déjà servi dans la campagne, à la suite de laquelle il a été élu gouverneur de l'Etat de New York par 50,000 voix de majorité. C'est simplement des calomnies réchauffées. Cependant, le *New York Times*, n'hésite pas à les servir à ses lecteurs dans l'intérêt de la cause radicale, oubliant que lui-même en avait fait justice dans la campagne de 1871, lorsqu'il disait dans son numéro du 6 novembre 1871 :

Votez pour Samuel J. Tilden. Les votants du 18e district de l'Assemblée doivent estimer comme un honneur et un privilège d'élire Samuel J. Tilden à la Législature. Il s'est montré un ennemi courageux, consciencieux et efficace de la corruption. Nous faisons appel à tous les républicains pour qu'ils travaillent et qu'ils votent pour lui et cela avec d'autant plus de cordialité—comme nous faisons cet appel—qu'il est un démocrate honnête.

Depuis que Tilden a été élu à la Législature en 1871, et depuis qu'il a été élu gouverneur en novembre 1874, Tilden a continué à se montrer un "ennemi courageux, consciencieux et efficace de la corruption." Il n'a donc pas démérité de ceux qui l'ont élu. Il n'est pas un de ses actes officiels qui ne soit à son honneur. Si Tilden n'était pas le candidat présidentiel des démocrates, les feuilles radicales qui fouillent dans son passé pour essayer de le salir, continueraient à faire son éloge, et s'il fût mort avant sa nomination, elles l'eussent porté aux nues.

Tous les efforts des Bazile radicaux pour ternir la pureté de caractère du candidat démocrate ne pourront que tourner à leur confusion.

La campagne dans l'Indiana, pour l'élection locale d'octobre, se présente admirablement. Cet Etat qui est celui de Hendricks donnera le signal des victoires démocratiques qui se termineront par l'élection de Tilden à la présidence des Etats-Unis.

En Louisiane, les choses marchent d'une façon satisfaisante et tout indique que Nicholls et Wiltz réuniront une majorité démocratique écrasante en dépit des fraudes commises dans l'enregistrement et des manœuvres de M. Packard pour désorganiser les conservateurs.

Contribution de guerre.

L'argent est le nerf de la guerre. Nous croyons utile de le rappeler à l'attention de tous ceux qui désirent l'affranchissement de la Louisiane en novembre et le triomphe du parti démocrate conservateur.

Une élection coûte toujours de l'argent, et pour assurer l'élection de Tilden et de Nicholls en Louisiane, le comité central d'Etat aura des dépenses à encourir. Or, l'élection dans l'Etat est la plus importante.

Le comité de finances du comité central d'Etat se compose d'hommes honorables qui sauront faire un emploi utile des fonds ; voici leurs noms :

Chairman, col. Sam. Boyd; membres, Wm. C. Black, Louis Bush, Charles Kummel, E. F. Rareshide, Jno. B. Lafitte, Jas Buckner, Sam. Flower, J. E. Austin.

Nous engageons tous les amis de la bonne cause à accorder un concours libéral à ce comité dont la tâche est délicate et difficile.

Le Venezuela a l'Exposition.—Nous avons reçu de M. E. Martinez, consul de Venezuela, un exemplaire du catalogue des produits du département du Venezuela à l'Exposition du Centenaire. C'est un document intéressant à consulter pour les négociants qui voudraient établir des relations avec ce pays.

—M. Michot vient d'être engagé par M. Vianesi [illegible] pour chanter Olivier au Théâtre National Lyrique, à partir [illegible]. Le traité a été signé, hier jeudi, à deux heures.

Notre cinquantième année.—Nous avons été vivement sensible au compliment que nos estimables confrères de la *Gazette Allemande* ont bien voulu adresser à l'Abeille à l'occasion de son anniversaire. Nous souhaitons en échange à la *Gazette* la continuation de la prospérité dont ses colonnes font preuve. Notre confrère a eu l'attention de nous adresser son compliment en langue française; nous le reproduisons en le remerciant de nouveau :

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS doit célébrer aujourd'hui le cinquantième anniversaire de sa fondation, le 1er septembre 1826. Pour arriver à un âge aussi respectable, et surtout pour avoir traversé heureusement les temps orageux et difficiles des dernières vingt ans, il faut qu'un journal ait été conduit et rédigé avec autant de tact que d'habileté, et qu'il ait bien mérité de la nombreuse population qu'il représente. Dire que l'Abeille a consciencieusement et vaillamment fait son devoir comme avocat spécial des intérêts de ses nationaux en Louisiane, n'est que faire un simple acte de justice envers cet excellent journal. Nos estimables confrères de l'Abeille, avec lesquels nous avons toujours eu les relations les plus amicales, même quand nous différions en matière d'opinion ou de principe, voudront bien agréer nos félicitations les plus sincères à l'occasion de la fête qu'ils célèbrent aujourd'hui.

L'Abeille n'a été fondée qu'en 1827; elle vient d'entrer dans sa 50e année, mais n'aura 50 ans accomplis que le 1er septembre 1877.

Nous avons à remercier également nos confrères du *Times* qui, dans son édition du soir, nous consacre les lignes fort aimables qui suivent :

Le Times offre ses félicitations à l'*Abeille* sur son 50me anniversaire. Notre confrère est le plus ancien journal de la ville et représente le meilleur ton de la pensée et du journalisme franco-américain, et il est toujours digne et sérieux. Nous souhaitons encore à l'*Abeille* de nombreux anniversaires.

Nous avons eu le plaisir de recevoir hier, la visite de M. de Molinari, publiciste français distingué et l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*. M. de Molinari, après avoir visité l'Exposition du Centenaire, les principales villes du Nord et le Canada, est venu dans le Sud pour se rendre compte de la situation politique et économique de cette section des Etats-Unis. Il compte passer quelques jours en Louisiane et se rendre ensuite à St. Louis et à Chicago.

Encore un "outrage" manqué.

Le *Republican* s'est trop hâté de vouloir faire de la mort du malheureux Dinkgrave, tué dans la paroisse Ouachita, par un assassin resté inconnu, un nouvel "outrage" politique. Rien dans les circonstances relatées, n'autorisait une pareille supposition. Mais le *Republican* qui persiste, malgré toutes les enquêtes, à considérer l'attaque contre Twitchell à Coushatta, comme un acte de vengeance politique, n'y regarde pas de si près.

Au sujet de l'affaire Dinkgrave, le *Times* d'hier, a publié l'explication suivante qui paraît on ne peut plus plausible et qui prouve que la mort de Dinkgrave doit être attribuée à un acte de vengeance d'un caractère tout personnel.

Hier soir, dit le *Times*, un monsieur honorablement connu et dont la véracité ne saurait être mise en doute a donné à un représentant du *Times*, l'histoire du différend mentionné dans les dépêches télégraphiques, histoire qui corrobore, sous tous les rapports, ce qu'affirme la dépêche, c'est-à-dire que la politique est entièrement étrangère à ce qui s'est passé.

Le monsieur en question habitait Monroe depuis son enfance; il vint s'établir à la Nouvelle-Orléans il y a plusieurs années. Il était condisciple de Dinkgrave et était journellement avec lui jusqu'à l'époque où il quitta la paroisse. On ne peut donc douter de ce qu'il avance relativement à l'origine de la querelle.

Dinkgrave, quoique républicain, jouissait de l'estime de tous les habitants de la paroisse comme un digne et brave homme. Il se disputait rarement,—et toutefois il le faisait,—et bien qu'on peu prompt à demander satisfaction d'une injure, il se conduisait de façon à mériter le respect de ses compagnons et de ceux qui avaient des relations d'affaires avec lui.

Dans l'automne de 1868—ajoute le monsieur—Dinkgrave était shérif et député du shérif de la paroisse. Après la mort d'un Mr. Lisle, il dut, en sa qualité officielle, vendre, à l'encan, pour un partage, quelques-unes des propriétés du défunt. Il assista à la vente et y rencontra un nommé Wimberly, qui était beau-frère de Mr. Lisle et s'était constitué directeur-général de la succession. Il ne pouvait ajourner ce pouvoir sans empiéter sur celui de Dinkgrave; aussi lui fut il donné avis qu'une pareille conduite ne serait pas tolérée. Etant le plus fort, il terrassa Dinkgrave et, tenant un pistolet à la main, était sur le point de faire feu sur lui, mais Dinkgrave, bien qu'il fût à terre, tira son pistolet et tua Wimberly sur le coup. Dinkgrave vint ensuite se livrer au bureau des magistrats et, comme c'était un cas de légitime défense, il fut relâché sans jugement. On entendit plus tard le frère de Wimberly jurer que tôt au tard il vengerait cette mort. Ce frère quitta la paroisse et l'Etat avec sa famille, et on n'a plus entendu parler de lui.

Le monsieur qui a fourni au *Times* les renseignements qu'on vient de lire est convaincu que l'assassin est ce même Wimberly, qui ne recule devant rien; que ces faits peuvent être établis et les autorités s'y prennent convenablement; qu'on peut découvrir, arrêter et juger le coupable.

Ce monsieur est prêt à faire une déclaration sous serment.

Les dépêches de la presse ont, conséquemment, affirmé avec raison que la politique est entièrement étrangère au meurtre. La chemise ensanglantée, dans cette circonstance au moins, ne produira pas autant d'effet.

Le gouverneur intérimaire a déjà demandé où a l'intention de demander, par voie télégraphique au shérif, à Monroe, les détails de l'assassinat. Quand il les aura obtenus, les faits relatés ci-dessus pourront être prouvés si les autorités adoptent des mesures convenables.

Mr Danl Dennett adresse au *Picayune* la lettre suivante :

Bâton Rouge, 29 août 1876.

Mr l'Editeur,

Hier, à la sucrerie de Mr Larimore, à quatre milles d'ici nous avons examiné l'appareil de Mr James Mallon pour l'application de la vapeur à la canne pressée. Ce que nous en avons compris — et le procédé est aussi simple qu'économique — nous porte à croire que l'inventeur obtiendra du succès.

Il y a un tuyau en fer et quatorze petits orifices dans la plaque mobile qui se trouve au-dessous du cylindre supérieur et entre les deux cylindres inférieurs, de sorte que la vapeur, au moment où elle sort de la chaudière, est lancée sur la canne pressée dès que celle-ci passe le premier et le second cylindre. Elle amollit la bagasse, se mêle au jus qui reste dans la canne, et lorsque celle-ci passe le troisième cylindre elle est tellement pressée, tellement sèche, qu'elle brûle beaucoup plus facilement que la bagasse qui n'a pas été soumise à l'effet de la vapeur.

La vapeur ne franchit pas l'espace qu'occupe la bagasse; elle ne gêne pas ceux qui travaillent autour du moulin.

L'inventeur déclare, d'après les expériences faites l'année dernière :

Qu'un cinquième de jus de plus est retiré de la canne; que ce jus est d'une densité égale à celle du jus obtenu sans la vapeur, que le planteur gagne au moins 10 à 15 pour cent de sucre;

Que la bagasse est tellement amollie par la vapeur que la dernière pression peut être beaucoup plus complète, la tension beaucoup moins grande sur le moulin, que par le procédé habituel;

Que la bagasse est si pressée, si sèche, coupée si fin qu'on peut la brûler dans une chaudière à bagasse ou s'en servir comme engrais bien plus commodément que sans l'usage de la vapeur.

L'appareil a été patenté; il ne coûte pas plus de $75, et l'inventeur est disposé à prendre un quart du [illegible] comme compensation de la part de ceux qui emploieront son invention. Il fera les expériences les plus complètes à la prochaine récolte et dix de ses appareils fonctionneront, dans cette paroisse, dans le courant de la saison.

Danl Dennett.

Une leçon enseignée par l'expérience — Parmi les leçons précieuses qu'enseigne l'expérience, il n'y en a pas une de plus grande importance pour la population invalide de la communauté que ce qui suit : [illegible]

Chronique à la 4me Page.

Le bilan des fraudes et des vols sous l'administration radicale.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Une correspondance de Washington, publiée par le *Sun*, prend à partie un rapport présenté à la chambre des représentants, quelques jours avant l'ajournement du congrès, par le sénateur Windom, président du comité sénatorial du budget, au sujet des détournements de fonds opérés par des fonctionnaires publics ou des agents de l'autorité. A l'appui de ce rapport a été préparé par l'assistant-secrétaire Conant un tableau qui est censé donner les recettes et dépenses du présent gouvernement depuis son organisation jusqu'au 30 juin 1875, et qui établit le montant des détournements opérés, en répartissant les pertes de ce fait par $1000 sur le total des recettes et des dépenses, autant que la chose a été possible, par périodes administratives. Ce document officiel établit comme il suit les pertes causées pendant l'administration de Grant par détournements et autrement.

Pertes totales dans le recouvrement et le débours du revenu de la Douane et de toutes autres sources, poste, guerre, marine, pensions, indiens et divers, de 1869 au 30 juin 1875, $3,[illegible]. On prétend que c'est là un résultat très favorable, et en le comparant spécialement à l'administration d'Andrew Johnson, pendant laquelle on dit que les pertes totales se sont élevées à $4,619,309,81.

Or, dit la correspondance en question, ce document officiel préparé par l'assistant-secrétaire Conant est délibérément et criminellement faux, et ses chiffres sont "cuisinés" dans un intérêt électoral, ainsi qu'il va être démontré. En février dernier, le sénateur Davis, de la Virginie Occidentale, après des efforts réitérés, a fait passer par le sénat une résolution demandant au secrétaire du Trésor "un tableau de tous les reliquats dus aux Etats-Unis par des fonctionnaires publics, et de tous les dits reliquats dus par d'autres personnes (n'étant plus en fonctions), dont les comptes ont été apurés depuis 1869." En réponse à cette résolution, le secrétaire Bristow a envoyé au sénat, le 17 juin 1876, un volumineux document fournissant avec détails l'information demandée. Les sénateurs démocrates se sont efforcés de faire imprimer ce document, mais les républicains s'y sont opposés avec vigueur et succès. De ce document officiel, préparé sous la direction du secrétaire Bristow, sont extraits les articles suivants :

Reliquats dus par des directeurs de poste aux Etats-Unis, dont les comptes ont été clos depuis 1869, au 19 juin 1876	$ 373,271 74
Reliquats dus par des marshals des Etats-Unis, à raison de dépenses de cours, de 1869 au 19 juin 1876	249,260 01
Reliquats dus par des employés des cours, à raison d'émoluments officiels, de 1869 au 19 juin 1869 au 19 juin 1876	56,097 83
Défalcations [illegible] des Etats-Unis [illegible]	29,680 —
Reliquats dus par des gouverneurs et secrétaires de Territoires	10,756 28
Reliquats dus par divers employés civils, etc., hors de fonctions depuis 1869 au 19 juin 1876	265,713 19
Reliquats dus par les anciens assesseurs du revenu intérieur	1,469 50
Reliquats dus par d'ex-collecteurs du revenu intérieur, sur leurs comptes comme agents payeurs, de 1869 au 19 juin 1876	25,518 10
Reliquats dus aux Etats-Unis par d'anciens agents du timbre, de 1869 au 19 juin 1876	69,306 94
Reliquats dus aux Etats-Unis par des officiers diplomatiques et consulaires, de 1869 au 19 juin 1876	41,383 08
Reliquats dus par des banquiers des Etats-Unis (Clews, Habicht & Co.)	130,178 84
Reliquats dus aux Etats-Unis pour services indiens, par agents hors d'emploi, de 1869 au 19 juin 1876	38,973 04
Reliquats dus aux Etats-Unis par des agents de pension hors d'emploi, de 1869 au 19 juin 1876	[illegible] 30
Reliquats dus aux Etats-Unis par d'ex-collecteurs du revenu intérieur nommés par le président Grant, de 1869 au 19 juin 1876	2,312,514 20
Reliquats dus aux Etats-Unis par d'anciens employés de la Douane, depuis 1869	73,753 67
Reliquats dus aux Etats-Unis par des receveurs de fonds publics, des agents payeurs, surveyors, enregistreurs, etc., de 1869 au 19 juin 1876	104,636 65
Reliquats dus aux Etats-Unis par d'ex-commissaires des taxes directes pour les Etats insurrectionnels d'Arkansas, Georgie, Louisiane, Mississipi, Caroline du Nord, Texas et Virginie, de 1863 à 1869	82,665 31
Reliquats dus par d'ex-officiers de la marine des Etats-Unis et autres, d'après les livres du 4me auditor, de 1869 au 19 juin 1876	683,208 79
Reliquats dus par des officiers de l'armée, hors de service, depuis 1869 jusqu'au 19 juin 1876	784,858 68
Total général	$5,[illegible]

On remarquera que le seul montant dû par des ex-collecteurs du revenu intérieur nommés par le président Grant depuis 1869—soit $2,312,514 20, est presque égal aux pertes totales éprouvées de 1869 au 30 juin 1865 d'après le rapport de l'assistant-secrétaire Conant. Les sommes énumérées plus haut sont des détournements purs et simples, et ne comprennent pas les sommes importantes volées dans le recouvrement du revenu intérieur et par la contrebande de la Douane. Indépendamment de tout ceci, le montant volé par le seul "ring du whiskey" depuis 1869, s'élève au bas mot à $50,000,000.

Fete donnée aux ouvriers français a New York.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

La fête donnée dimanche dernier à Jones' Wood en l'honneur des délégués envoyés par la République française à l'Exposition du Centenaire américain, a été l'un des plus francs et des plus brillants succès que nous ayons encore vus à New-York. Les portes ont été ouvertes à 3 heures après-midi, et le public a commencé à se répandre dans les promenades et dans le vaste bâtiment comprenant deux étages en galerie sur la rivière de l'Est, le rez-de-chaussée pour le banquet, la terrasse pour le bal. Le dîner avait été commandé pour cent cinquante personnes. Mais, aux heures, on a constaté qu'il y avait deux cent cinquante demandes d'admission, et le nombre s'en augmentait incessamment. Il a fallu remettre le repas à sept heures et demie pour faire face au besoin qui se révélait, et quand on s'est mis à table il s'est trouvé que le nombre des convives s'élevait à plus de trois cents.

A la droite M. Sabatier, président du comité d'organisation, et, par conséquent, du banquet, était assis M. Nardy, horticulteur à Hyères, département du Var, président de la délégation française, à qui Mme Aline de Orizzola, fille de M. Lefèvre, secrétaire du comité, avait gracieusement offert un spécimen de l'horticulture américaine, sous forme d'un magnifique bouquet de fleurs rares. A la table d'honneur avaient aussi pris place M. Caubert, ancien magistrat, en mission spéciale aux Etats-Unis, et plusieurs autres personnes de distinction. Parmi les convives on remarquait M. Bartholdi, l'auteur de la statue de Lafayette, de la "Liberté éclairant le Monde", et de la fontaine monumentale du Fairmount Park;—M. Steckle, architecte attaché au département des bâtiments publics de la ville; M. de Bébian, agent de la Compagnie Transatlantique, etc. Les délégués, mêlés aux membres du comité, occupaient les tables [illegible] [illegible] le reste de la salle présentait un spectacle des plus animés : les dames étaient nombreuses, [illegible] de toilettes élégantes, et portaient des couleurs du meilleur aloi.

Le banquet a été suivi d'un bal auquel ont assisté deux à trois mille personnes.

—Les démocrates-socialistes se sont réunis en congrès à Gotha, le 19 et le 20 août. En ce moment, dit le *Moniteur de Westphalie*, quatre-vingt-dix d'entre eux [illegible] l'Allemagne pour préparer les élections de leur parti. [illegible] députés au Reichstag.

Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1876. Les membres du [illegible] LOUIS [illegible], âgé de quarante-neuf ans, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui samedi [illegible].

SERVICE FUNEBRE. Un service funèbre sera célébré à l'église de Ste Rose de Lima, lundi [illegible] à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de Mme ADOLPHE GALOUYE [illegible].

Par ordre de NEMOURS BIENVENU, Président.
E. J. DUPAQUIER, Secrétaire.

Bureau de la Louisiana Oil Company.—A une réunion spéciale du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 31 juillet dernier, Mr A. C. LANDRY a été élu secrétaire de la compagnie en remplacement de Mr J. H. [illegible].
J. H. DUBLANC, Président.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre.

Des propositions cachetées pour la perception des revenus du marché [illegible] jusqu'à SAMEDI [illegible] septembre. [illegible] Bureau de poste de la Nlle-Orléans.

ENCRE INDÉLÉBILE
Pour marquer le coton.
Mise en CANS d'un gallon, quantité suffisante pour faire un baril d'encre supérieure à
$3,25 le baril,
Préparée et à vendre par
FREDERICKSON & HARTE,
139, rue du Canal,
Édifice Touro.

LEON GODCHAUX,
Aux Nos. 31 et 33 de la rue du Canal, Et Nos 213, 215 et 217 DE LA RUE VIEILLE-LEVÉE.
Le plus grand stock, le stock le plus complet d'habillements, de lingerie et de chaussures [illegible]
LEON GODCHAUX.

L'huile de foie de morue, brune DE FAURE & MAILHO, BORDEAUX.
A d'excellentes qualités qui la recommandent [illegible]
A. CARRONCHE, 36 Chartres.

PHARMACIE CENTRALE.
E. ALEIX,
PHARMACIEN.
Au coin des rues Bourbon et Dumaine.
(Autrefois Pharmacie Aleix & Gonde.)
On y trouvera comme par le passé un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, EAUX MINERALES, PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE.
E. ALEIX, Pharmacien.

L. LAMOTHE,
94 Rue Royale 94
entre Canal et St. Louis
FABRICANT DE
Coutellerie Fine.
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.

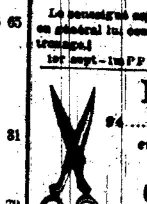

A vendre.
UN CAFÉ, situé à l'encoignure de [illegible] [illegible] rue Royale.

W. G. COYLE. SAM'L ALSTON.
W. G. COYLE & Co.,
Marchands de
CHARBON,
Bureau, No. [illegible] de la rue Gravier. [illegible]
aux plus bas prix du marché.

BOY'S BRICK-YARD.
[illegible]
FERDINAND BOY.

LEA & PERRINS'
CELEBRATED
WORCESTERSHIRE SAUCE

RECONNUE PAR LES CONNAISSEURS POUR ETRE LA SEULE BONNE SAUCE.
LA SIGNATURE DE LEA & PERRINS, EST SUR TOUTES LES BOUTEILLES.
Lea & Perrins
JOHN DUNCAN'S SONS, NEW-YORK.

LEON MEDAL
CONFISEUR.
CANDIS, CONFITURES, CHOCOLATS, FRUITS CONFITS, BONBONS, [illegible]

GUERLAIN
PARFUMEUR,
Paris 15 rue de la Paix.

INSTITUTION BUREL
[illegible]

HUILE D'ASSURANCE
LA MEILLEURE
HUILE DE SURETE
à l'usage des familles.
Indistinctement recommandée par les compagnies d'assurance, les bureaux de santé, les premières autorités scientifiques et tous ceux qui en ont fait usage, pour les
EXCELLENTES QUALITÉS
ET LA PARFAITE
SURETÉ QU'ELLE OFFRE
[illegible]
Une bonne lumière artificielle.
BELLE HUILE D'ECLAIRAGE.

Certificats de compagnies d'assurance.
[illegible]
P. FOURCHY.
H. HERON.
J. J. PEYCHAUD.
JOHN [illegible]
F. A. GARNER.

MAISON ÉTABLIE EN 1840.
Grande Ouverture du
PALAIS DES MEUBLES,
Où la foule se précipite de nouveau
Pour la saison d'affaires de 1876-77.
Jos. B. HUBBARD,
Fabricant et marchand de
MEUBLES,
TAPISSERIES,
MATELAS, &c.
Au coin des rues
Remparts et Perdido.

N'ayant épargné ni travail, ni dépense, [illegible]
Ameublements de Chambres à coucher [illegible]
Ameublements de Salons [illegible]
Ameublements de Salles à manger et de Bibliothèques [illegible]
Meubles de Bureaux et de Vestibules.
Glaces, Armoires, Matelas [illegible]
Un assortiment complet de Meubles [illegible]
Jos. B. HUBBARD.
Au coin des rues Remparts et Perdido, No. 163.

LODI

LES
Négociants-Commissionnaires
[illegible]
LE
DESTRUCTEUR DE
VERS A COTON,
du TEXAS.
Poison certain contre les chenilles.
UNE LIVRE
Suffit pour [illegible]
Demandez les brochures.
[illegible]

A vendre par
H. J. RIVET,
AGENT-GENERAL EN LOUISIANE.
Pharmacien et Droguiste.
Marchand de
[illegible]
Importateur de
MÉDICAMENTS FRANÇAIS
Propriétaire du
Célèbre Amer Peychaud
[illegible]
LES POMMES DE TERRE
de la
LOUISIANE,
1874 et 1871.
[illegible]
PRIX MODÉRÉS.
[illegible] Nouvelle-Orléans, Lne.

MONTRES WALTHAM AMERICAINES.
AGENCE
A. M. HILL,
Au No 86 de la rue St-Charles, coin Commercial Place,

SILVER WATCH

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER" [illegible]
[illegible] rue de Chartres et [illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
Grand assortiment de cigares Havane [illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
[illegible] rue Decatur [illegible] Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL.
STANOURET FRÈRES
F.S
BORDEAUX
MERCIER & DE SMET, Sole Agents, 42 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchands de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
[illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIERS de BOIS de VIEUX [illegible] et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
[illegible]

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
Coin Carondelet et Gravier.
[illegible]
JOHN MANNING TODD, Président.
[illegible] W. OGDEN, Vice-Président.
ANDREW PATTON, 2d Vice-Président.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Tabac à fumer et à priser.
MM. Grappard & Schader,
[illegible] LA HAVANE.

LAURENT LACASSAGNE.
Marchand [illegible]

Germania Insurance Company,
Bureau, No 124 de la rue de la Commune.
NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

R. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
[illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant.
[illegible]

A vendre.
[illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]
WENDORFF & BOHL.